

L'ajournement

Société ont par conséquent augmenté de 33 p. 100 pendant la période de 1984-1985 à 1991-1992.

Tous les ministères, organismes et sociétés d'État du fédéral doivent faire leur part pour porter les fardeaux financiers et les pressions financières actuelles pesant sur le gouvernement et le contribuable canadien.

Les crédits alloués à la SRC pour la diffusion des débats parlementaires ont diminué. C'était nécessaire. Cette réduction est extrêmement modeste quand on la compare au fort montant de fonds publics que la SRC reçoit chaque année. Par exemple, la réduction de 23 millions de dollars des crédits alloués à la SRC annoncée depuis 1989 ne représente que 1,8 p. 100 de ses ressources totales prévues.

Comme le député le sait sans doute, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a entamé ce matin une semaine d'audiences pour examiner

les activités de restructuration de la SRC. Le CRTC entendra les témoignages et les préoccupations de plus de 70 intervenants, ainsi que de la SRC, avant de se retirer pour étudier la décision à prendre.

Le ministre des Communications suit attentivement ces délibérations, comme tous les Canadiens intéressés, et nous attendons la décision du Conseil avec un grand d'intérêt.

En terminant, je tiens à assurer. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais le Règlement est le même pour tous les députés, et votre temps de parole est écoulé.

La motion d'ajournement de la Chambre étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 30.)